



Nouméa le 22 janvier 2026

sg@congres.nc

Madame la présidente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie
Les membres du congrès
1 Boulevard Vauban - Nouméa

Nos/réfs : PS-2026-01

Objet : demande d'entretien immédiat : dérive concernant le 2% FSH et non-respect des partenaires sociaux

Madame la Présidente du congrès,
Mesdames, Messieurs les membres du congrès,

Les organisations syndicales et patronales représentatives de Nouvelle-Calédonie, signataires du présent courrier, vous saisissent solennellement et officiellement sur une situation d'une gravité exceptionnelle concernant le 2% FSH entraînant, une fois de plus, la dégradation profonde des relations avec les partenaires sociaux.

Le 2% FSH est le fruit d'un consensus historique issu d'un conflit social de rattrapage salarial. Il s'agit d'une contribution de nature strictement privée, gérée par une structure mutualiste. Cette contribution est exclusivement assise sur les salaires des travailleurs et versée par les employeurs pour un but unique et irréversible : l'accession à la propriété des salariés.

Ce fonds, pilier du paritarisme, ne peut en aucun cas être considéré comme une ressource publique ou une variable d'ajustement budgétaire. Toute remise en cause de sa finalité est une atteinte directe au contrat social calédonien.

Nous dénonçons avec la plus grande vigueur :

- Le non-respect flagrant des engagements pris devant le FSH, à travers un amendement pris en séance publique du Congrès le 23 décembre dernier.
- La diffusion de propos déformés et mensongers, visant à légitimer insidieusement une captation de ressources qui n'appartiennent pas aux institutions.
- Le mépris manifeste de notre rôle, qui malmène le dialogue social en prenant des décisions unilatérales et discrétionnaires.

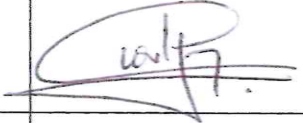

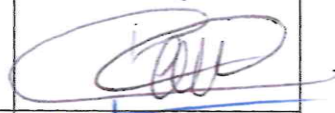
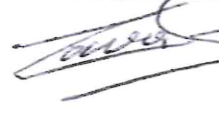

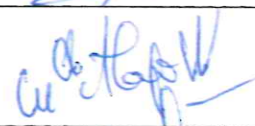



Face à cette situation, les partenaires sociaux disent STOP. Nous n'acceptons pas que les contributions des entreprises et des salariés soient détournées de leur objet initial pour compenser des choix budgétaires inappropriés.

En conséquence, nous exigeons d'être reçus par vous-même, ainsi que par les membres du congrès, dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception de ce courrier, pour échanger sur cette situation.

A défaut, nous reprendrons alors notre entière liberté d'action et userons de tous les moyens légaux et de mobilisation à notre disposition pour défendre les intérêts de nos ayants-droit et le respect du paritarisme.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres du congrès, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les organisations syndicales représentatives de Nouvelle-Calédonie, signataires :

MEDEF NC		UT CFE-CGC NC	
CPME NC		LA FEDE S. Tembehou	
U2P NC		CSTC-FO	
FEINC		USTKE	
		COGETRA	
		USOENC	
		CSTCNC 	

Copie :

*Haut-commissariat
La mission interministérielle
Gouvernement
Les trois provinces*